



EUROPEAN VOVINAM VIET VO DAO FEDERATION

Trésorière Marie-France **MÉCHAIN**

45, rue de la Chaussée 16730-FLÉAC-FRANCE

E-mail: mariefrance.mechain@vovinam-evvf.eu

Mobile : 0033-6 84 03 28 57

Réf. BA- 2013/2014-Français

BULLETIN ADHESION 2013/2014 à L'EVVF	
Important : → Merci de compléter le bulletin d'adhésion, → Envoyer le bulletin d'adhésion accompagné de la copie de l'ordre de virement par mail à Marie-France MÉCHAIN trésorière	
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FEDERATION OU L'ASSOCIATION	
Nom du pays :	
Dénomination de la structure :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone/Bureau :	Mobile :
Site internet :	
CONTACT	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone/Bureau :	Mobile :

PAIEMENT AFFILIATION ET COTISATIONS EVVF 2013/2014	
1. - Affiliation 2013/2014	200,00 Euros
2. Cotisation 2013/2014 calculée la totalité des licences de l'année 2013 soit :	
Compléter le nombre de licences	licences X 2,00 Euros = Euros
Montant du virement (1 + 2) = Euros	
<input checked="" type="checkbox"/> Joindre la copie de l'ordre de virement	
<input checked="" type="checkbox"/> En retour vous recevrez une attestation de paiement.	

Je soussigné..... déclare avoir pris connaissance des statuts de l'EVVF et souhaite adhérer à l'EVVF.

Je confirme que les informations portées ci-dessus sont exactes.

Date

Cachet et signature

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre affiliation.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'EVVF.

En application des articles 39, toute personne physique justifiant de son identité peut exiger du responsable d'un traitement que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

ARTICLE 8. -- Conditions d'affiliation

Les Fédérations Nationales de VOVINAM VIET VO DAO des pays européens dont le Comité Olympique est reconnu par le Comité Olympique International (COI), peuvent être affiliées à l'EVVF.

Une seule Fédération Nationale par pays est acceptée, celle qui est reconnue par son Comité Olympique National ou par la plus haute Autorité Sportive du pays en question.

Les Fédérations Nationales désirant être affiliées à l'EVVF, doivent être des organisations indépendantes dans leur propre pays. Le Président et les autres membres du Comité Directeur doivent être choisis démocratiquement.

Les Fédérations Nationales désirant être affiliées à l'EVVF, doivent faire la demande écrite auprès Secrétaire Général. Le Secrétaire Général leur adressera un dossier à compléter et à retourner accompagné des justificatifs demandés et du chèque du montant correspondant à la cotisation annuelle d'affiliation.

Quand le Comité Directeur accepte l'affiliation, celle-ci sera considérée provisoire. Les Fédérations Nationales, avec affiliation provisoire auront tous les droit, sauf les droits de voix.

Celle-ci sera considérée permanente, lorsque l'affiliation sera ratifiée par le Congrès,

Si une Fédération Nationale n'est pas encore reconnue par le Comité Olympique National, ou par l'autorité sportive de son pays, elle pourra également faire la demande d'affiliation. Les décisions d'affiliation seront prises par le Congrès.

Dans le cas, d'une décision est favorable, l'affiliation devra être considérée provisoire et sera définitive quand elle sera ratifiée par Congrès de l'année suivante.

Les Fédérations Nationales affiliées recevront un justificatif d'affiliation.